



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 août 2014

Stands d'abricots

La directive sur l'affichage de la provenance porte ses fruits

(IVS).- Introduites au printemps 2014, les nouvelles obligations en matière d'affichage et de supports publicitaires souhaitaient clarifier la provenance des abricots vendus au bord des routes. Le bilan de l'été est plus que réjouissant : tous les stands contrôlés respectaient la directive du Conseil d'Etat du 23 mai 2014.

Le Service de l'industrie, commerce et travail (SICT) a réalisé 36 contrôles de stands d'abricots sur les 60 points de vente au bénéfice d'une carte de commerce itinérant durant la période de mi-juin à fin juillet. Quelque 23 points de vente étaient situés dans le Haut-Valais et 13 dans le Valais Central/Bas-Valais. Nouvelle réjouissante : tous les stands contrôlés étaient conformes à la directive du Conseil d'Etat du 23 mai 2014 régissant les conditions d'affichage sur et aux abords des stands.

Ce premier bilan est très positif. La grande majorité des stands respecte les différentes législations auxquelles ils sont soumis et la totalité respecte la nouvelle directive du Conseil d'Etat. Les points de ventes présentant simultanément des abricots valaisans et étrangers indiquaient clairement la provenance des fruits et aucune connotation valaisanne n'était utilisée.

A relever que la production d'abricots du Valais a été excellente en 2014 et que les kiosques à fruits ont pu être alimentés en suffisance. Le SICT a effectué un travail important. Chaque exploitant de kiosque à fruits a été informé des nouvelles obligations en amont des contrôles. Les conséquences de la politique de diversification du verger valaisan permettent l'approvisionnement en fruit sur une plus longue durée (de mi-juin à fin août).

Le Canton du Valais maintiendra ces démarches en 2015. De nouveaux contrôles de l'affichage sont d'ores et déjà prévus, notamment en début de la saison de vente des abricots pour s'assurer de l'affichage adéquat de la provenance des abricots.

Personne de contact

**Le chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire,
Jean-Michel Cina - 027 606 23 00**

